

Comité Social et Economique

29, rue Sainte Claire Deville

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

<https://www.csetrimet-lrfrt.com>

T +33 (0) 4 79 20 10 24 (secrétariat)

T +33 (0) 4 79 20 10 25 (comptabilité)

Courriel : stephane.nagi@trimet.fr

DEMANDE D'AIDE VACANCES - ANNEE 2026 ORGANISME AGREE

CONCERNE UNIQUEMENT LES AGENTS ACTIFS PARTANT EN VACANCES
HORS DU PARC DE LOCATION MIS A DISPOSITION PAR LES CSE.

Date de la demande :

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Service :

Date d'embauche à l'usine ou au LRF :

SITUATION DE L'AGENT : *Rayer les mentions inutiles*

OUVRIER - EMPLOYE (E) - AGENT DE MAITRISE - INGENIEUR - CADRE

⇒ Avez-vous DEJA PERCU UNE AIDE VACANCES en 2026 ? OUI / NON

Si OUI, quel type d'aide vacances et pour quelle durée ? :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SEJOUR VACANCES

LOCATION MEUBLE - LOCATION CAMPING - GITE - AGENCE DE LOCATION -
HOTEL CLUB - VOYAGE EN FRANCE OU A L'ETRANGER

Précisez le mode de vacances ci-dessus :

PAYS : DEPARTEMENT : LIEU :

DATE DU SEJOUR : Du : au

Durée : Semaine (s)

Signature de l'agent

TOURNEZ →

RESERVE au CSE

Demande reçue le : ACCEPTEE / REFUSEE

Motif du refus :

MONTANT ATTRIBUE :

MODE DE PAIEMENT CHOISI : CHEQUE BANCAIRE / CHEQUES VACANCES

Signature CSE

VACANCES INDIVIDUELLES HORS CSE ⇒ ORGANISME AGREÉ

Le CSE peut apporter une AIDE VACANCES sous forme de chèque bancaire (ou chèques vacances), aux agents ayant effectué une location dans un organisme agréé (Camping - Agence de location - Gîte - Voyage...).

CETTE AIDE DU CSE EST ATTRIBUEE SOUS CERTAINES CONDITIONS

- Elle est accordée **UNIQUEMENT** au Personnel **ACTIF** et en **AFC**, inscrit à l'effectif de l'usine ou du LRF et étant toujours présent à la date du départ en vacances.
- Les agents partant en Vacances dans les propriétés des CSE (Juillet/Août) ou dans les locations extérieures des CSE (Juillet/Août) ne bénéficient pas de cette aide.
- Les séjours inférieurs à 7 jours ne sont pas pris en considération.
- La durée maximale de l'aide du CSE est de 2 semaines par an.
 - ⊛ N.B : Possibilité de prendre 2 fois 7 jours à 2 périodes différentes.
- L'aide du CSE est comptabilisée par semaines complètes (2 x 7 jours).
Exemple : 13 Jours consécutifs donnent droit à une semaine.
- L'aide du CSE est attribuée à un seul agent par famille.
- Les conjoints et enfants ne bénéficient pas de cette aide.
- Les justificatifs des dépenses doivent être d'un montant supérieur à l'aide accordée par le CSE.
- Les agents détachés ou en déplacement dans le cadre de leur travail, ne bénéficient pas de l'aide du CSE.

⇒ JUSTIFICATIFS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- . Facture de location mentionnant le Nom et Prénom de l'Agent et la date de location
- . Tampon et signature de l'Agence, Camping, Gîte...
- . Tickets ALLER et RETOUR des péages d'autoroutes (ou SNCF)

N.B - Aucune demande ne sera acceptée sans les justificatifs demandés.

➤ DEPOT DES DEMANDES AVANT LE 31 DECEMBRE 2026

JUSTIFICATIFS

MONTANT DE LA FACTURE DE LOCATION	_____
SNCF - AVION - BATEAU	_____
AUTOROUTES ALLER/RETOUR (OBLIGATOIRES)	_____
ESSENCE/GASOIL	_____
RESTAURANTS	_____
DIVERS : Entrées Musées - Parcs de Loisirs - etc	_____
TOTAL DEPENSES	_____

⊛ N.B - Nous vous rappelons que le **TOTAL** des dépenses doit être supérieur à l'aide accordée par le CSE.

Cet imprimé devra être complété et signé par l'Agent et remis au CSE au RETOUR des VACANCES avec les JUSTIFICATIFS demandés.

Après contrôle et acceptation du CSE, le chèque correspondant sera envoyé à l'intéressé.
En cas de paiement en chèques vacances, ils devront être retirés au bureau du CSE durant les horaires des permanences (le Mardi ou le Jeudi) une semaine après le dépôt de la demande.

⇒ MONTANT DE L'AIDE DU CSE

- Vacances Juillet/Août
 - 150 Euros la semaine
 - 300 Euros la quinzaine

- Vacances Hors Juillet/Août
 - 115 Euros la semaine
 - 230 Euros la quinzaine

* PRECISEZ LA FORME DE VERSEMENT SOUHAITEE POUR L'AIDE VACANCES :

CHEQUES VACANCES ou CHEQUE BANCAIRE :

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement concernant les Aides Vacances du CSE.

Signature de l'agent